

Les défis dans les accords de pêche: **les demandes des communautés côtières africaines**

Compte-rendu de l'événement organisé par les eurodéputées Caroline
Roose et Catherine Chabaud au Parlement européen le 30 mai 2023



Juin 2023



La délégation complète de femmes et hommes de la pêche artisanale africaine lors de l'événement au Parlement européen.
De gauche à droite : Dorcas Malogho, Nancy Onginjo, Raissa Madou, Harouna Lebaye, Antónia Djaló, Catherine Chabaud, Caroline Roose, Gaoussou Gueye, Ahmed Gamal, Lalaina Rakotoinavo, Judex Rampaul.

Le 30 mai 2023, les eurodéputées Caroline Roose (Verts/ALE) et Catherine Chabaud (Renew) ont organisé un événement au Parlement européen pour entendre la voix des représentants des communautés africaines de pêche artisanale des pays ayant signé un accord de partenariat pour une pêche durable (APPD) avec l'UE. À cette occasion, la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE) a recueilli les présentations faites lors de cette réunion par les représentants des communautés côtières de cinq pays africains différents. Cette initiative vise, par le biais d'un dialogue avec les parties prenantes et les institutions européennes, à identifier les changements à apporter aux APD afin qu'ils deviennent des instruments efficaces d'un partenariat UE-Afrique pour le développement d'une pêche durable sur le plan environnemental, social et économique en Afrique.

Introduction : Un appel à l'action de la pêche artisanale dans le contexte de la conservation de l'océan

Par Antónia Djaló, transformatrice de poisson de Guinée-Bissau, vice-présidente de la Confédération africaine des organisations de pêche artisanale (CAOPA).

Je suis professionnelle de la pêche artisanale de Guinée Bissau depuis plus de trente ans, et je représente ici la Confédération Africaine des Organisations professionnelles de Pêche artisanale, la CAOPA. CAOPA rassemble aujourd'hui des femmes et des hommes, professionnels de la pêche artisanale maritime et continentale, de 27 pays africains. Nous donnons une voix aux femmes et aux

hommes de la pêche artisanale d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique de l'Est, d'Afrique australe, d'Afrique du Nord et de l'Océan indien.

Depuis plus de dix ans, nous avons uni nos forces pour que notre secteur soit reconnu à sa juste valeur par nos décideurs. Petit à petit, notre travail donne la confiance à nos communautés, à nos femmes pour revendiquer leurs droits, faire valoir leurs opportunités, en termes social, économique, culturel et comme gestionnaires des écosystèmes côtiers.

En 2022, à l'occasion de l'Année

"Sur le papier, nos gouvernements sont de notre côté, et nous les en remercions. Mais dans leurs actions, ils favorisent trop souvent les intérêts des secteurs qui promettent des retours à court terme"



Antónia Adama Djaló, Vice-présidente de la Confédération africaine des organisations de pêche artisanale (CAOPA).

En 2022, à l'occasion de l'Année internationale de la pêche artisanale, avec d'autres organisations de pêche artisanale d'Amérique centrale, d'Amérique du sud et du Nord, d'Europe et d'Asie, nous avons lancé l'Appel à l'Action de la Pêche artisanale. Car malgré nos efforts, encore trop souvent, nos décideurs et leurs partenaires n'agissent pas en notre faveur, et ignorent nos besoins.

Sur le papier, nos états et la communauté internationale se rangent à nos côtés, et nous les en remercions. Mais dans les actes, trop souvent, ils privilégient les intérêts de secteurs qui promettent beaucoup de rentrées

financières à court terme, comme la pêche industrielle, l'exploitation minière et gazière, le tourisme côtier. Cela menace l'avenir de nos communautés.

Le temps des paroles est passé. Le changement climatique frappe déjà à nos portes, et, plus que jamais, nous avons besoin d'actions fortes et urgentes pour permettre à nos communautés de faire face aux difficultés et pour donner un avenir à nos enfants et à notre secteur.

Dans notre appel à l'action, nous demandons d'abord que l'accès des pêcheurs artisans aux ressources soit garanti et protégé. Lorsqu'il n'y a plus de poisson débarqué, ce sont les femmes qui rentrent les mains vides et ce sont nos compatriotes les plus vulnérables qui resteront l'estomac vide.

Nous demandons des actions pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes. Car lorsque les femmes sont à la peine, ce sont les familles et toute la communauté qui souffrent.

Nous demandons plus de transparence dans la gestion des pêches. Chaque jour, nous voyons de plus en plus de bateaux de pêche industrielle d'origine chinoise, coréenne, russe, européenne dans nos eaux. Des licences sont données en pagaille alors que nos ressources s'appauvrissent. Nous voulons savoir pourquoi cela est possible. Le public a le droit de savoir qui pêche dans nos eaux, à quelles

conditions. Nous avons besoin de ces informations pour participer de façon informée aux décisions qui nous affectent.

Nous demandons aussi que la pêche artisanale soit protégée des autres secteurs de ce qu'on appelle 'l'économie bleue'. Car lorsque la pêche industrielle règne, ce sont nos maris et nos fils qui perdent leurs filets, et parfois leur vie, dans des collisions. Lorsque des hôtels de luxe accaparent nos terres, ce sont les femmes qui sont déguerpies. Lorsque les exploitations de pétrole empiètent sur les zones de pêche artisanale, lorsque des usines de farine accaparent notre poisson, ce sont les femmes qui sont victimes.

L'Union européenne entretient des relations privilégiées avec les pays africains en matière de pêche, notamment par le biais des accords de partenariat de pêche durable et par les partenariats internationaux d'aide au développement.

Avec mes collègues du Sénégal, de Mauritanie, de Côte d'Ivoire, des Seychelles, de Madagascar, de Maurice, de Guinée-Bissau, nous avons discutés durant une semaine les enjeux des relations de pêche entre l'Union européenne et les pays africains. Nous sommes venus au Parlement européen partager nos points et échanger avec vous sur nos propositions pour que l'Union européenne contribue à l'avenir des communautés côtières africaines.

"Pour protéger notre accès aux ressources, l'UE doit être plus stricte avec la clause de non-discrimination"

Par **Raissa Madou**, formatrice et secrétaire générale de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives des Mareyeuses et Actrices de la Filière Halieutique de Côte d'Ivoire (UNSCOMAFHAT-CI).

J'aimerais partager avec vous nos priorités pour garantir un accès sécurisé de la pêche artisanale aux

ressources de pêche, en ligne avec l'Objectif de développement durable 14.b.

Nous nous réjouissons que, depuis la dernière réforme de la Politique Commune de la Pêche de 2012, l'Union européenne ait pour ligne de conduite dans les accords de pêche de ne pas

négoier d'accès aux zones occupées par la pêche artisanale, afin de lui laisser l'accès exclusif à la zone de pêche côtière.

Cette mesure doit aussi être étendue à toutes les flottes d'origine étrangère. Les accords de pêche contiennent une clause de non-discrimination, qui

engage le pays partenaire à appliquer à toutes les flottes étrangères les mesures prévues pour les flottes européennes, y compris le zonage. Mais dans les faits, cela reste lettre morte. Les bateaux des autres pays ne respectent pas notre zone de pêche. Nos pêcheurs souffrent des incursions des chalutiers en zone côtière. Si l'UE veut vraiment contribuer à protéger l'accès de la pêche artisanale aux ressources, elle doit être plus stricte sur le respect de cette clause de non-discrimination.

Par ailleurs, comment est-ce que l'Union européenne peut avoir accès que au surplus alors que les données sur l'effort de pêche global dans nos eaux ne sont pas connues ? De plus, ni les captures accessoires, ni les captures d'appât, des espèces ciblées par la pêche artisanale, ne sont comptabilisées. Il faudrait y remédier.

Cependant, nous avons de plus en plus de bateaux industriels d'origine étrangère, qui forment des sociétés mixtes de façade avec des ressortissants de nos pays, et prennent le pavillon local. Mais ne vous-y trompez pas. Ces bateaux restent contrôlés par des compagnies étrangères, chinoises surtout, mais aussi russes ou européennes. Ces bateaux font parfois des incursions dans les zones réservées à la pêche artisanale.

L'Union européenne promeut la constitution de sociétés mixtes dans les

accords de pêche. Nous demandons qu'un cadre réglementaire soit établi pour les sociétés mixtes, applicable à tous les bateaux d'origine étrangère, qui assure que les sociétés mixtes opèrent de façon transparente, ne soient pas en compétition avec la pêche artisanale, et contribuent aux objectifs de développement du pays concerné.

Ces dernières années, nous avons observé que, à travers les accords de pêche, l'union européenne soutient de plus en plus la mise en place d'aires marines protégées. Ce phénomène va sans aucun doute s'accroître avec la mise en œuvre de l'initiative 30x30. Ces zones protégées sont importantes pour conserver la biodiversité, et pour soutenir les communautés côtières qui dépendent de la pêche. Il est indispensable que les coûts sociaux et économiques de la mise en place de ces zones soient pris en compte et que les communautés soient associées dans la gestion de ces zones.

Si elle soutient les aires marines protégées, l'Union européenne doit s'assurer que la mise en place de ces outils de conservation soit transparente, sensible aux enjeux de genre, et avec la participation informée des communautés côtières.

Enfin, je dois parler d'une technique de pêche qui est un danger potentiel pour la pêche artisanale : les DCP dérivants. Lorsqu'ils dérivent vers la



Raissa Nadège Leka Madou, secrétaire générale de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives des Mareyeuses et Actrices de la Filière Halieutique de Côte d'Ivoire (UNSCOMAFHAT-CI).

zone de pêche artisanale, ils attirent tous les poissons, pas seulement les thons, et ceux-ci sont capturés alors par la pêche industrielle, au détriment des artisans. Ces DCP peuvent aussi détruire l'environnement, comme les récifs de coraux, et les moteurs des bateaux artisans. Un fonds de compensation devrait être établi dans les accords pour ces dommages à l'environnement et à la pêche artisanale.

Débarquements de thons pour que le poisson parvienne aux plus pauvres à un prix abordable

Par **Ahmed Gamal**, pêcheur à Madagascar.

Je suis un petit pêcheur de Madagascar. Comme dans tous les pays africains, c'est la petite pêche qui nourrit les populations en débarquant du poisson pour la consommation locale. Malheureusement, nos moyens

ne nous permettent pas d'approvisionner suffisamment la population. À Madagascar, la consommation de poisson est très faible, avec 4,26 kg de poisson par personne par an. En comparaison, à l'île Maurice, une personne consomme 20 kg de poissons par an, et 60 kg par an

par personne aux Seychelles. Nous manquons aussi de moyens de conservation du poisson, comme la chaîne du froid, et le poisson arrive souvent dans un mauvais état au consommateur, ce qui peut le rendre malade. Pourtant, les eaux de Madagascar sont riches en poisson.



Ahmed Muktar Hamad Gamal, pêcheur à Madagascar.

Mais, comme dans beaucoup de pays africains, le poisson qui est capturé par les bateaux d'origine étrangère est destiné à l'exportation. C'est aussi le cas pour le thon capturé par les bateaux européens qui pêchent dans le cadre de l'accord de pêche. Nous souhaitons que les bateaux thoniers européens débarquent à Madagascar le 'faux thons' qui pourrait être commercialisé localement à un prix abordable pour les populations. Dans d'autres pays africains, comme la Mauritanie, le débarquement de 2%

des captures de petits pélagiques pour la population locale a permis de mieux approvisionner les populations locales en poisson et d'améliorer ainsi leur sécurité alimentaire.

A travers l'accord de pêche, Madagascar et l'Union européenne devrait également donner une attention à soutenir les infrastructures pour la conservation du poisson de la petite pêche, pour permettre aux petits pêcheurs d'offrir aux consommateurs locaux un poisson abondant et de bonne qualité.

Publication d'informations pour mieux informer les acteurs de la pêche et éviter les malentendus

Par Nancy Onginjo, pêcheuse aux Seychelles et présidente de la Fishermen and Boat Owners Organisation (SFBOA).

Le sujet que je souhaite aborder est une priorité pour nous tous depuis longtemps, à savoir la transparence. Les accords de pêche de nos pays avec l'Union européenne sont clairement en tête en termes de transparence. Tant les textes de l'accord de pêche de l'UE que ceux des évaluations des accords sont accessibles.

D'autre part, un grand nombre d'accords d'accès avec d'autres pays ou entreprises étrangères restent confidentiels, alors que ces accords peuvent avoir un impact substantiel sur la pêche artisanale et la sécurité alimentaire nationale. En fait, dans de nombreux pays, les informations de base concernant le nombre de navires industriels ayant une licence, les quantités de poisson qu'ils sont autorisés à capturer et le montant de leurs redevances restent confidentiels ou cachées au grand public. Il est d'intérêt public que les textes de tous

les accords de pêche, qu'il s'agisse d'accords bilatéraux, de sociétés mixtes ou d'affrètements, soient rendus publics.

Dans mon pays, les Seychelles, le fait que nous ayons adhéré à l'initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (FITI) a permis d'améliorer les normes de publication des informations. Cependant, nous constatons que même si les textes des accords de pêche de l'UE avec les pays africains sont disponibles, ils ne sont pas dans un format que le public et les communautés de pêcheurs peuvent comprendre. Il serait donc crucial que l'UE et nos pays partagent activement le contenu de ces accords avec le public, en travaillant avec la presse ou en organisant des réunions spécifiques avec les parties prenantes. Cela permettrait de dissiper un certain nombre de malentendus concernant les différents aspects de l'accord, y compris sur les conditions d'accès et le soutien sectoriel.

Je tiens à souligner que pour nous, la transparence des accords de pêche

"Pour nous, la transparence des accords de pêche n'est pas une fin en soi, mais un ingrédient qui permet une participation informée des parties prenantes à la gestion des activités de pêche en Afrique."



Nancy Onginjo, pêcheuse aux Seychelles et présidente de la Fishermen and Boat Owners Organisation, SFBOA.

n'est pas une fin en soi. C'est un ingrédient qui permet une participation informée des parties prenantes à la gestion des activités de pêche en Afrique.

Depuis la dernière réforme de la politique commune de la pêche, notre participation à la négociation des accords de pêche s'est améliorée. La pêche artisanale et les organisations de la société civile sont de plus en plus consultées par l'UE, à la fois lors de la réalisation des évaluations des accords de pêche et pendant les négociations des accords. À l'avenir, nous souhaiterions toutefois que ces consultations des parties prenantes deviennent plus systématiques et que nous soyons présents lors des réunions des commissions mixtes qui examinent la mise en œuvre des accords de pêche.

Pour que la transparence joue en faveur de la pêche artisanale, il ne s'agit pas seulement de publier des

informations, mais aussi de recueillir des données sur la pêche artisanale. L'un des principaux défis auxquels notre secteur est confronté est le manque d'informations fiables sur sa contribution aux moyens de subsistance. Souvent, des informations crédibles sur le secteur de la pêche artisanale ne sont tout simplement pas collectées.

Par exemple, très peu d'informations sont disponibles sur le travail des femmes dans le secteur. Les statistiques sur le secteur artisanal, ses prises, sa contribution à l'économie nationale et à la sécurité alimentaire sont rares.

Dans le cadre de ses partenariats dans le domaine de la pêche, l'UE devrait apporter un soutien accru à la collecte de données sur le secteur de la petite pêche. Nous devons accroître la visibilité de la pêche artisanale afin d'en souligner l'importance.

"Les parties prenantes doivent être impliquées dans l'identification des priorités, la mise en œuvre et l'évaluation de l'appui sectoriel"

Par **Harouna Lebaye**, pêcheur, Fédération libre de pêche artisanale (FLPA) de Mauritanie.

Un aspect des accords de pêche qui est d'une grande importance pour la pêche artisanale, c'est l'appui sectoriel. Mais nous observons des lacunes, d'abord au niveau de la transparence mais aussi de la mise en œuvre.

On ne sait pas ce qui est fait avec l'argent de l'appui sectoriel, ni si les actions soutenues sont efficaces. Aucun représentant de la pêche artisanale, ni de la société civile, n'est impliqué dans la planification de ces activités, ni dans leurs modalités de mise en œuvre, et encore moins dans leur évaluation. Les actions soutenues par l'appui sectoriel ne sont pas identifiables. Souvent, elles

sont présentées comme l'initiative de politiciens locaux, sans que le nom de l'UE ne soit mentionné.

Dans ces conditions, ne vous étonnez pas que l'opinion publique africaine n'ait pas toujours une bonne opinion de l'Union européenne comme partenaire dans le domaine de la pêche. Nous voyons que notre poisson est pêché par les flottes européennes, mais nous n'avons aucun bénéfice en retour. Alors que des actions d'appui menées par d'autres pays qui ne sont pas toujours regardant sur la durabilité, comme la Chine, sont clairement identifiables par chacun.

Il est absolument indispensable qu'une information détaillée sur ce qui est fait avec l'argent de l'appui sectoriel

"C'est une question de crédibilité pour l'Union européenne, qui doit pouvoir démontrer que l'argent des citoyens européens destiné à soutenir la pêche durable est bien dépensé".

des accords de pêche soit mise à disposition du public, et que les parties prenantes soient associées à l'identification, la mise en œuvre et l'évaluation de ces actions si on veut qu'elles soient efficaces et bénéficient à nos populations. Il s'agit aussi d'une question de crédibilité pour l'Union européenne qui doit pouvoir démontrer que l'argent des citoyens européens destiné à appuyer la pêche durable est bien dépensé.

Pour ce qui est de l'utilisation de l'appui sectoriel, il est important d'assurer qu'une partie de ces fonds serve à appuyer la pêche artisanale, dont le développement est une priorité affirmée de nombreux pays africains. Des actions concrètes peuvent être menées en faveur des pêcheurs artisans, comme la formation de capitaines de pirogues pour la sécurité en mer, ou l'appui aux initiatives prises dans le cadre de la co-gestion, comme la surveillance participative.

Il est aussi important, à travers l'appui sectoriel, de soutenir la consommation de poisson par les populations locales. Etant donné que ce sont les femmes qui bien souvent amènent le poisson au consommateur, un focus important de l'appui sectoriel devrait être donné à l'appui aux activités des femmes. Les femmes sont présentes à toutes les étapes de la filière de la pêche artisanale en Afrique. Mais leur travail n'est pas reconnu, leur

contribution, notamment aux innovations, n'est pas valorisée et leurs conditions de travail et de vie sont désastreuses.

L'appui sectoriel de l'UE, en cohérence avec des fonds du développement, pourrait contribuer aux investissements dans les services et les infrastructures qui améliorent les conditions de vie des femmes et de leurs familles, tels que l'accès à l'eau potable, l'électricité, l'évacuation des eaux usées, les installations sanitaires sur les sites de transformation, des fours améliorés, des réfrigérateurs solaires.

La condition reste que ces pêcheurs et ces femmes de la pêche artisanale ne soient pas face à une mer qui se vide. C'est le cas aujourd'hui en Afrique de l'Ouest avec nos petits pélagiques qui continuent d'être dévalorisés par l'industrie de la farine. Nous sommes reconnaissants à l'Union européenne d'avoir relayé les inquiétudes de nos populations et de nos pêcheurs sur les dangers que représente la production industrielle d'huile et de farine de poisson à partir de ces petits pélagiques. L'attention donnée, dans l'appui sectoriel de l'accord Mauritanie, à des actions pour utiliser les petits pélagiques pour la consommation humaine plutôt que la farine est à saluer.

Sur ce point aussi, il faut une cohérence des politiques européennes.



Harouna Lebaye, pêcheur, Fédération libre de pêche artisanale (FLPA) de Mauritanie.

Aujourd'hui, il faut toujours 5 kg de petits pélagiques pour faire un kilo de farine qui sert souvent à nourrir les poissons d'élevage qui seront ensuite consommés par les européens. Si l'Europe ne stoppe pas l'entrée sur son marché de ces poissons, élevés avec les farines de nos petits pélagiques, alors l'Union européenne, comme la Chine, la Norvège, la Turquie, prive les femmes transformatrices de la pêche artisanale de leur gagne-pain, et affame les populations d'Afrique de l'Ouest.

Photos de couverture : Un pêcheur à Sanyang (Gambie), et une femme transformatrice de poisson à Kafountine (Sénégal), par l'Agence Mediapro.

Photo de la couverture arrière : Nancy Onginjo (Seychelles), Raissa Madou (Côte d'Ivoire), Gaoussou Gueye (Sénégal), Antónia Djaló (Guinée-Bissau), Harouna Lebaye (Mauritanie) et Ahmed Gamal (Madagascar) à l'entrée du Parlement européen, par Sara Fröcklin/SSNC.



CAPE
COALITION POUR
DES ACCORDS DE
PÊCHE ÉQUITABLES